



MOYENS MATÉRIELS

Revenir un autre budget qui ne sabre pas les Services publics et aille chercher les recettes là où elles sont (budget de la défense, impôts des plus riches, cadeaux fiscaux aux entreprises...), ce n'est pas simplement aligner des chiffres. Derrière ces chiffres, il y a des postes, des moyens pour les personnels, du matériel... donc des capacités à faire mieux notre travail et dans de meilleures conditions.

Pour l'obtenir, il faut réussir la prise de conscience sur nos lieux de travail, y donner du sens localement pour élargir la mobilisation au-delà de notre base habituelle. Le budget qui se discute actuellement, ce sont les postes et les moyens que nous aurons ou pas à la rentrée prochaine.



BUDGET NATIONAL 2025 : QUELQUES CHIFFRES



144 Mds de dégrèvements et remboursements d'impôts. Si ces dépenses ne sont pas toutes injustifiées, elles relèvent pour certaines de l'optimisation fiscale des plus riches.



211 Mds € d'aides aux entreprises qui ne sont jamais conditionnées à une contrepartie (engagements environnementaux, emplois...)



93 Mds € pour les armées (11% du budget)

ÉDUCATION NATIONALE

Budget de 85 Mds €... mais il faut déduire :

- 13% de pensions des retraités de l'Education Nationale (soit 11,3 Mds).
- 10% alloués à l'enseignement privé sous contrat (soit 8,7 Mds).

Soit un budget réel pour les moyens éducatifs pour les élèves 65 Mds €



Depuis les lois de décentralisation de 2004, la Région assure la construction, l'équipement et le fonctionnement des lycées. Elle gère également l'hébergement et la restauration scolaire. Elle recrute et gère les personnels techniques. Pour les collèges c'est le département.

Les constructions et rénovations représentent environ 80% des dépenses, le reste étant du matériel scolaire (manuels, outils, informatique, mobilier...)

Pensez à collecter le détail de ces infos pour votre région ou département.

1 CHAR LÉOPARD : 8,5M€

1 OBUS GUIDÉ : 60000€

4 MILLIARDES
D'AUGMENTATION :
DOUBLEMENT DU NOMBRE DE
PLP EN DÉBUT DE CARRIÈRE

COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Les Collectivités assurent près de 23% de la dépense intérieure d'Éducation d'après le ministère de l'Éducation, mais...



Budget fragilisé par l'austérité budgétaire et la baisse régulière des subventions.



Vigilance quant à l'arbitraire des choix en fonction des intérêts politiques locaux (rénovation du bâti scolaire, d'affectation des agents...)

La taxe d'apprentissage est passée de 41% à 13% entre 2014 et 2018, ponctionnant des ressources pour le développement des formations pro et techno

Avoir des informations précises et chiffrées sur notre établissement.

A partir de ces tableaux, nous pouvons faire le point sur l'état matériel de l'établissement. Collecter ces informations implique souvent de faire la tournée des services, des locaux etc. pour échanger et aborder en même temps les besoins détaillés pour envisager réparations, rénovations, réaménagements... C'est l'occasion d'amener des personnes nouvelles aux assemblées générales et Heures d'Information Syndicale pour discuter et sortir avec un beau cahier de revendications.

État général : *peut-on dire que l'établissement est en très bon, bon ou mauvais état ? Exemples de dégradations : peintures écaillées, trous, fissures, moisissures, portes cassées, fuites, sol irrégulier, problèmes d'isolation au froid ou à la chaleur, infestation (punaises, rats...).*

Une fois l'ensemble des points recensés...



Problèmes de sécurité :

- ✓ Interpeler la direction de l'établissement et la collectivité territoriale par courrier et lors du conseil d'administration.
- ✓ Remplir le registre santé sécurité au travail (RSST) pour chaque problème et demander la convocation de la Commission Hygiène et sécurité de l'établissement pour les traiter.
- ✓ Demander une audience tripartite avec la collectivité territoriale de tutelle et les services académiques pour demander des réponses et poser un ultimatum.
- ✓ Sans solution au bout de quelques jours, imposer les réparations nécessaires par le rapport de force.

L'établissement dispose

d'eau chaude	OUI	NON
d'ascenseurs fonctionnels et en services desservant tous les espaces	OUI	NON
de portes coupe-feu fonctionnelles	OUI	NON
d'un chauffage suffisant pour l'hiver	OUI	NON
d'une ventilation suffisante pour l'été	OUI	NON
de volets/stores en bon état	OUI	NON
de fenêtres en bon état	OUI	NON
d'une alarme (incendie et PPMS)	OUI	NON
d'une salle de récréation adaptée aux élèves et assez grande, avec des garanties de sécurité	OUI	NON
de places de stationnement (auto, vélo) en nombre suffisant et sécurisées	OUI	NON

AMIANTE ?

Les enseignant·es font partie de la deuxième profession la plus exposée aux dangers de l'amiante en France. Pour repérer la présence d'amiante, il faut consulter le Dossier Technique Amiante, dont tout lieu accueillant du public doit disposer. Les Collectivités doivent le mettre à disposition des personnels. C'est une obligation légale.

Y a-t-il de l'amiante dans vos locaux ?

- ✓ Le DTA dit qu'il n'y a pas d'amiante
- ✓ Le DTA signale la présence d'amiante
- ✓ Je ne sais pas / je ne trouve pas le DTA

Plus d'informations sur l'amiante dans les locaux scolaires :



2 possibilités au choix

Outils santé au travail :



La grève : poser un préavis de grève local à 8 jours pour préparer un débrayage massif et avoir du temps pour négocier.

Les toilettes : TB état Bon état Mauvais état

Il n'y a pas assez de toilettes pour les personnels	OUI	NON
Ils ne sont pas en nombre suffisant pour les élèves	OUI	NON
Pas de toilettes PMR	OUI	NON
Ils sont difficile d'accès pour les élèves	OUI	NON
Ils sont difficile d'accès pour les personnels	OUI	NON
Ils ne sont pas nettoyés assez régulièrement	OUI	NON
Pas de papier, non accessible ou irrégulièrement	OUI	NON
Ils ne sont pas éclairés	OUI	NON
Certains toilettes sont isolés et posent des pro-	OUI	NON
Y a-t-il des distributeurs de serviettes hygiéniques /	OUI	NON

Ne pas se limiter aux situations d'urgence et de dangers.

Les problèmes de sécurité sont importants, mais ne doivent pas limiter nos analyses. Pour construire un cahier de revendications sur les moyens matériels, il faut aussi prendre du recul sur nos conditions d'accueil et l'organisation de l'établissement en général : Comment améliorer le bien-être au travail par le bâti et le matériel ? Comment mieux adapter les locaux aux besoins ? Quels aménagements des salles ? Quels investissements en matériel ?

Lieux d'enseignement :

ateliers aux normes et de capacité suffisante	OUI	NON
assez de salle de cours	OUI	NON
assez de salles de labo	OUI	NON
assez de salles informatiques	OUI	NON
les tailles sont-elles suffisantes par rapport aux groupes d'élèves ?	OUI	NON
d'un CDI suffisamment grand et adapté	OUI	NON
d'équipements sportifs suffisants et adaptés	OUI	NON
Vous pouvez lister les salles en fonction de leur capacité pour chaque catégorie pour mieux identifier s'il vous manque des salles, des tailles inadaptées...		

Pour les personnels, l'établissement dispose :

d'un atelier aux normes et bien aménagé pour l'ouvrier professionnel	OUI	NON
de salles de repos pour les personnels	OUI	NON
de salles de travail en nombre suffisant pour les personnels	OUI	NON

Nous pouvons réfléchir collectivement aux besoins de réaménagement les locaux pour les adapter aux besoins pédagogiques et des personnels, améliorer le bien-être. Avoir des salles de taille adaptée aux effectifs en prenant en compte les besoins de circulation des élèves, la diversité des pratiques pédagogiques des personnels.

Y a-t-il trop d'élèves par rapport aux capacités d'accueil ? Faut-il envisager un agrandissement ou la construction d'un établissement supplémentaire ?

1 RAFALE : 73M€
CONSTRUCTION D'UN
ETABLISSEMENT POUR 800
ÉLÈVES : 50 M€

Pour ne pas les subir, il est nécessaire que les personnels anticipent les rénovations, reconstructions en définissant leurs besoins et soient associés aux projets du début à la fin.

RESTAURATION SCOLAIRE

La confection des repas se fait-elle dans l'établissement ? Une cuisine centrale ? Un prestataire extérieur ?

Le réfectoire est-il bien aménagé et de capacité suffisante ? Est-il utilisé à d'autres usages (réunions, DS, examens...) ?

Y a-t-il une concertation sur la diversité des menus ? Prise en compte des régimes particuliers ? Connaissez-vous la provenance et la qualité des produits ? Y a-t-il un travail pour chercher à réduire les déchets ?

Lorsque le réfectoire sert aussi à d'autres moments, la charge de travail sur les agent-es est accrue. Elle doit être prise en compte dans leur répartition de service et le nombre de personnels nécessaires.

Il est essentiel de travailler l'ensemble de ces questions avec les personnels territoriaux et avec le syndicat CGT territoriaux qui les syndique pour mener le combat ensemble.

Parfois, il n'y a pas assez de lignes téléphoniques sortantes de l'établissement.

La vie scolaire ou le secrétariat élèves peuvent être empêchés de contacter les familles

LA CGT EDUC'ACTION REVENDIQUE

Lycée : Maximum 800 élèves

Collège : Maximum 500 élèves

Gratuite totale de la cantine pour les élèves et les personnels.

INTERNATS

Les internats sont souvent un point névralgiques : les locaux peuvent être mal adaptés, rendant la surveillance de nuit difficile ou fatigante.

Les sanitaires, douches et lieux de vies ne sont pas adaptés aux élèves et aux personnels qui y travaillent, notamment en cas de situation de handicap ou de besoins médicaux spécifiques.

Il est donc essentiel que le bilan complet des internats soit fait avec les personnels qui y travail et avoir un retour sur les besoins des élèves.

Besoins en matériel :

Manque-t-il des tables, chaises, vidéoprojecteurs, TBI, matériel et EPI pour les ateliers ? Y a-t-il suffisamment d'ordinateurs pour les élèves et des logiciels adaptés ? Y a-t-il assez de photocopieurs ? Des photocopies ? Feutres ? Manuels ? Matériaux ?

QUE FAIRE DU CAHIER REVENDICATIF ?

MOYENS MATÉRIELS

PISTES D' ACTIONS :

N.B : *Tout est adaptable en fonctions des réalités du terrain, et parfois tout n'est pas faisable. On fait ce qu'on peut.*

À l'échelle de l'établissement :

- 1- Porter les revendications en Conseil d'Administration vis-à-vis de la direction mais aussi des représentant-es du département ou de la région.
- 2- Interpeler les autorités académiques sur les besoins.
- 3- Préparer les personnels à une mobilisation par la grève pour peser dans le rapport de force : poser un préavis local (8 jours avant la date de grève pour forcer la direction à négocier) quand cela est pertinent.

A chaque étape, gardez le lien avec votre syndicat départemental pour appuyer, coordonner...

À plus grande échelle et pour éviter la concurrence entre établissements.

Parfois, ce qu'obtient pour un établissement se fait au détriment d'un autre. Pour l'éviter, on peut essayer de se coordonner entre établissements du bassin ou du département voire de l'académie (quand c'est faisable).

PISTES D' ACTIONS :

- Organiser des réunions inter-établissements, notamment en prenant appui sur les unions locales CGT.
- Demander des audiences communes et porter l'ensemble des cahiers revendicatifs à cette occasion en s'appuyant sur des actions de grève coordonnées. Les journées de grève nationales peuvent être utilisées pour une déclinaison locale qui s'articule avec les revendications nationales.
- Ne pas hésiter à s'appuyer sur l'interpro CGT.

AVEC LA CGT EDUC'ACTION, EXIGEONS...

- ✓ UN BUDGET POUR UN PLAN D'URGENCE DANS L'ÉDUCATION
- ✓ DE TOUTE URGENCE, UN PLAN DE DÉSAMIANPAGE ET DE PROTECTION CONTRE LE RADON ET LA MISE EN CONFORMITÉ AVEC LA LOI
- ✓ LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES DOIVENT INVESTIR MASSIVEMENT DANS CES RÉALISATIONS OU RÉNOVATIONS TOUT EN GARANTISSANT UNE ÉQUITÉ SUR LE TERRITOIRE
- ✓ COMME LE PRÉVOIT LA LOI DE 2005, L'ARCHITECTURE DU BÂTI DOIT ÉGALEMENT PRENDRE EN COMPTE LES QUESTIONS D'ACCESSIBILITÉ DE CERTAIN-ES ÉLÈVES ET PERSONNELS AU TITRE DE LEUR HANDICAP (PMR)
- ✓ LES PLATEAUX TECHNIQUES DES LYCÉES PRO DOIVENT ÊTRE AUX NORMES ET DISPOSER D'ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION COLLECTIFS ET RESPECTER LES NORMES D'AMÉNAGEMENT ERGONOMIQUE
- ✓ L'ARCHITECTURE DES BÂTIMENTS DOIT ÊTRE CONÇUE EN CONCERTATION AVEC LA COMMUNAUTÉ ÉDUCATIVE, LES ÉLÈVES, LES PARENTS ET LES COLLECTIVITÉS.

